



# COMMUNIQUE

Le 6 janvier 2009

## **Le Conseil général et Eurotunnel, partenaires pour la promotion du Pas-de-Calais et son aménagement touristique**

Le Conseil général du Pas-de-Calais et le Groupe Eurotunnel ont signé aujourd'hui à Coquelles (62) une Convention de partenariat qui joint les efforts de la collectivité et de l'entreprise pour la promotion du territoire départemental, son aménagement dans une perspective de développement durable et en faveur de la mobilité transmanche.

36 projets concrets dans les domaines de l'économie, du tourisme et du sport sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre de la convention. Ils servent les grands objectifs suivants :

- Inscrire le Pas-de-Calais et Eurotunnel dans la promotion touristique internationale de la destination « eurorégionale »
- Permettre des rencontres plus fréquentes entre les populations transfrontalières dans le cadre du partenariat privilégié avec le *Kent County Council*
- S'inscrire dans la dynamique des Jeux Olympiques de Londres 2012 et bénéficier des retombées en termes économiques et de notoriété
- Préserver le grand site national des 2 Caps, vecteur d'attractivité
- Accompagner les projets locaux contribuant à la dynamisation du secteur et profitant de l'exemplaire Opération Grand Site national

Parmi ces projets conduits par les deux partenaires figurent par exemple : l'inscription du détroit du Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'Unesco, la célébration en 2009 de l'année Blériot et du transmanche, la réalisation à Sangatte d'un pôle touristique, la construction d'équipements permettant d'accueillir les délégations sportives participants au JO de 2012 et l'organisation de leur transport à travers la Manche ...

Jacques Gounon, Président-Directeur général d'Eurotunnel, a déclaré :

*« Fort de son savoir faire en matière d'aménagement, Eurotunnel travaille dans la perspective des JO de 2012 à l'émergence à ses portes d'un pôle touristique de visibilité internationale, liant développement durable et création d'emplois. La signature de la convention de partenariat avec le Conseil général est une étape majeure pour l'avancement de ce projet. »*

Dominique Dupilet, président du Conseil général du Pas-de-Calais a déclaré :

*« Ce projet volontariste de convention est le reflet d'un état d'esprit partenarial, d'une volonté d'ouverture, l'affirmation d'un département acteur de son développement et saisissant toutes les opportunités pour faire du Pas-de-Calais un département solidaire, innovant et durable. »*